

**1 Commande Publique
1.1 Marchés publics**

N° 158-2022

Décision du président

Marché portant sur l'étude de scénarii d'évolution de la compétence scolaire

Le Président de la Communauté de communes,
VU l'article L..1111-4 du code de la commande publique ;
VU l'article L.2122-1 du Code de la Commande publique ;
VU l'article R.2122-8 du Code de la commande publique ;
VU la délibération du conseil communautaire n°94-2022 du 29 septembre 2022 autorisant le Président
À prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des
Marchés publics ;

Considérant le fait que la CCPAVR est compétente dans le domaine scolaire

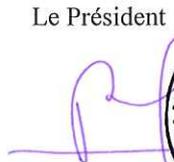
Considérant l'intérêt de dresser un état des lieux du fonctionnement de la compétence

Considérant l'offre de la société PIM pour la réalisation d'une étude sur de possibles scénarii d'évolution concernant l'exercice de la compétence scolaire par la communauté de communes

DECIDE de signer le contrat portant sur l'étude de scénarii d'évolution de la compétence scolaire avec la société PIM, sise 5 rue des colonnes, 75002 PARIS pour un montant de 18 900 € TTC

Fait à Pont-Audemer, le 21 décembre 2022

Le Président



Francis COUREL

Publié le 22/12/2022

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20221221-158-AU
Date de télétransmission : 21/12/2022
Date de réception préfecture : 21/12/2022